

# TIMEDIA

## MASTER 2 PRO



Université Paris 1 Panthéon Sorbonne

### **OÙ S'INSCRIRE ?**

<http://www.univ-paris1.fr/formations/sinscrire-a-paris-1/>

### **MODALITES D'INSCRIPTION**

L'accès au Master Professionnel est subordonné à l'obtention du diplôme de Maîtrise ou de Master 1 ou d'un diplôme de niveau au moins équivalent (ESC, Sciences Po, écoles d'ingénieur) ou au bénéfice de la validation d'acquis liés à l'expérience professionnelle ou aux travaux personnels du candidat. L'admission se fait sur dossier et, après une première sélection, sur entretien oral devant un jury de professionnels.

### **PIECES DU DOSSIER D'INSCRIPTION AU MASTER 2 PROFESSIONNEL CINEMA - TELEVISION - NOUVEAUX MEDIAS**

- Une photo d'identité
- Les photocopies de diplômes de Maîtrise ou Master 1, Licence et Baccalauréat (à défaut du diplôme de Maîtrise ou Master 1, joindre la photocopie du relevé de notes terminal certifié par l'UFR d'origine). Les étudiants en Master 1 à l'UFR 3 de Paris 1 doivent IMPERATIVEMENT fournir leur relevé de notes de Master 1. Les diplômes étrangers doivent être traduits en français par un traducteur assermenté avec cachet certifiant la conformité avec l'original par l'autorité compétente.
- Une photocopie de la carte d'identité, passeport ou carte de séjour.
- Une lettre de motivation adressée à Monsieur le Président de l'Université et précisant les recherches et carrières envisagées, ainsi que les acquis professionnels.
- Un CV détaillé précisant notamment les diplômes et les mentions obtenues.
- Deux enveloppes timbrées format 11x22 libellées à votre adresse.

Pour les étudiants étrangers, à l'exception des ressortissants des pays où les études ont été effectués en français, chaque candidat doit obligatoirement fournir soit :

- Le Diplôme Supérieur de Culture Niveau 5 (D.S.F.) délivré par l'Alliance Française
- Le Test d'Étude du Français Niveau 5 (T.E.F.) délivré par la Chambre de commerce et d'Industrie de Paris.
- Le Test de Connaissance du Français Niveau 5 (T.C.F.) délivré par les CIEP.

Les adresses de ces établissements où passer les tests à l'Étranger vous seront communiqués par l'Ambassade de France en poste dans votre pays.